

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 7

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

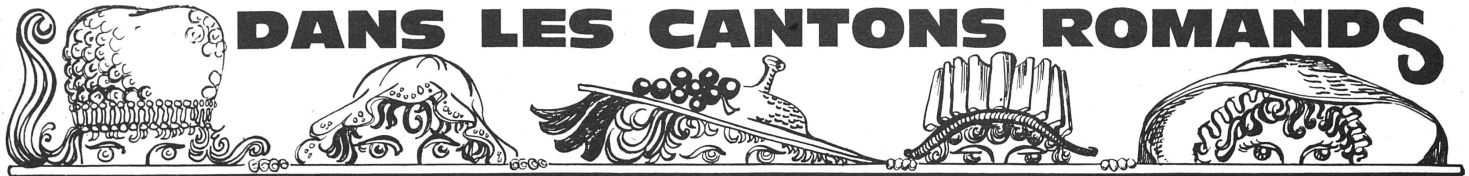
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



NEUCHÂTEL

GENÈVE

FRIBOURG

On s'y met bien lentement...

Le Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel, que la Chancellerie communale fait paraître chaque semaine, a, dans son numéro du 2 juin (donc avant la votation fédérale des 5 et 6 juin) publié en première page un appel aux citoyens et citoyennes, pour attirer leur attention sur la votation concernant l'avenir de la Compagnie des Tramways de Neuchâtel.

Par contre, en page 3 où paraissait la convocation des électeurs, on a « oublié » que les Suissesses en général et les Neuchâteloises en particulier avaient, depuis le 7 février de cette année, le droit de vote en matière fédérale.

Voici donc le texte qui a paru :
Ont droit de prendre part aux votations :

1. En matière fédérale :
Les Suisses âgés de 20 ans révolus, domiciliés dans la commune.

GRAND CONSEIL QUESTIONS

Lors de la session des 21 et 22 juin, deux questions ont été déposées par des députées :

L'imposition de la femme mariée

Mlle Tilo Frey :
L'imposition de la femme mariée étant pour le couple l'équivalent d'une pénalisation et cette situation devant par conséquent trouver une solution rapide, le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'état des travaux de la commission Ritschard désignée par la Conférence des directeurs cantonaux des finances pour élaborer un projet de loi modèle ?

Allocation de ménage

Mlle Alexandrine Mayoraz :
Quel est le but de l'allocation de ménage ? Comment se fait-il que des personnes seules ne peuvent pas avoir droit à cette dernière alors qu'un couple sans enfant travaillant les deux en bénéficient ?

CONSEILS GÉNÉRAUX DES PRÉSIDENTES

LES BRENETS

Le Conseil général des Brenets, réuni le 23 juin, a procédé à l'élection de son bureau. Mme P. Glück a été élue présidente. Elle était présentée par le Groupe socialiste.

HAUTERIVE

Le 18 juin, le Conseil général s'est donné une présidente en la personne de Mme Kübler (parti socialiste).

femmes
suisses

paraissant le troisième samedi
du mois
Organe officiel des informations
de l'Alliance de sociétés féminines
suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert
1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève

2. En matière cantonale :

- a) les Neuchâteloises et les Neuchâteloises âgées de 20 ans révolus, domiciliées dans la commune ;
- b) les Suissesses et les Suissesses du même âge, domiciliées depuis au moins trois mois dans la commune.

Renseignements pris à bonne source : on s'est borné à reprendre le texte de la précédente votation !

La lectrice qui nous a signalé cette erreur attire en outre notre attention sur le fait que rien n'est parvenu aux femmes pour leur rappeler leurs nouveaux droits et devoirs....

On espère que ces faits ne se renouvelleront pas en automne lors de l'élection des conseillers et conseillères nationaux.

CLARA RAGAZ-NADIG 1874-1957

La TV suisse romande a fait revivre dernièrement la personnalité du professeur Leonhard Ragaz (1868-1945) en tant que théologien et travailleur social, par la bouche de M. Jules Humbert-Droz, pasteur dans sa jeunesse, et du professeur Mattmüller, de Bâle. Il est bon de faire connaître à la génération présente les lutteurs d'aujourd'hui.

En complément de cette intéressante évocation, il est indispensable de faire revivre aussi la personnalité de Clara Ragaz qui fut pour son mari une collaboratrice de tous les instants. Au cours de certaines assemblées, où parfois les discussions risquaient de s'échauffer, avec intelligence, douceur et un doigté admirable, elle savait apaiser les esprits.

Ceux qui eurent le privilège de connaître cette famille où parents et enfants — une fille et un fils — en gardent un souvenir inoubliable et reconnaissant. Il est normal de relever l'activité des femmes suisses qui font honneur au pays. Clara Waldvogel.

VALAIS

UN JOUR FASTE : LES 25 ANS DU SUFFRAGE ET LA PREMIÈRE VOTATION FÉDÉRALE DES FEMMES

Si, en Suisse romande, électeurs et électrices ont boudé le scrutin du 6 juin — 25 % des Valaisans seulement se rendirent aux urnes — la ville de Sion s'est distinguée par son zèle civique. L'atmosphère était détendue aux abords des bureaux électoraux, le sourire sur les lèvres, l'ambiance à la joie. Beaucoup de femmes au bras de leur mari, des jeunes filles toute fières, des femmes âgées, un éclair dans les yeux, c'était charmant. Les femmes qui inauguraient leur vie de citoyennes à part entière, ne cachaient pas leur enthousiasme.

Cette première votation fédérale coïncidait avec le 25^e anniversaire de la fondation de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin. C'est en effet le 5 juin 1946, que le Comité séduisit pour le vote des femmes était érigé en Comité cantonal par la première assemblée générale. Ce jour-là, 40 membres s'inscrivirent dans la section naissante. Voici la liste des membres fondateurs du premier Comité cantonal :

- Mlle Alice Bonvin ;
- Mlle J. Ebener, jeune Haut-Valaisanne âgée de 20 ans, employée des P.T.T. ;
- Mme Joseph Oggier, mère de neuf enfants ;
- Mme Henri Pellissier, mère de huit enfants ;
- Mme René de Quay, veuve, mère de sept enfants ;
- Mlle Renée de Sépibus, première présidente ;
- Mme Marcellin Sierro, mère de huit enfants, première vice-présidente ;
- M. Max Barclay, conseiller municipal ;

POUR UNE RUE EMILIE GOURD

Dans notre numéro de février, Emma Kammacher, rappelant le rôle important joué par Emilie Gourd, fondatrice de notre journal, suggérait qu'il conviendrait de consacrer le nom d'Emilie Gourd à une belle rue de Genève, ville où elle a déployé la plus grande part de son activité.

A la suite de cet article, Mlle Simone Chevalley, conseiller municipal, après avoir demandé l'accord de toutes les conseillères municipales de la ville de Genève, a posé au Conseil municipal cette question écrite.

Au moment où les femmes suisses sont devenues, dans la majorité des cantons, citoyennes à part entière (ce dont je vous remercie, Messieurs), je voudrais rappeler ici le souvenir d'Emilie Gourd, qui fut la pionnière du Mouvement féministe dans notre canton. Première présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, Emilie Gourd soutint une lutte parfois très rude pour l'égalité des droits civiques. Mais on ne doit pas oublier qu'elle a lutté avec tout autant d'énergie pour l'amélioration du statut de la femme sur le plan juridique et social. Si ces objectifs paraissent aujourd'hui entrés dans la voie des réalisations.

Emilie Gourd est morte en 1946 sans avoir eu la joie de voir ses vœux réalisés.

La personnalité d'Emilie Gourd a rayonné bien au-delà de nos frontières. Je me rappelle qu'elle a été secrétaire de l'Alliance internationale des femmes.

Emilie Gourd, citoyenne avant la lettre, a grandement honoré notre cité et il me semblerait juste qu'une rue de Genève portât son nom. Telle est la proposition que je fais.

Simone Chevalley.

Dans sa réponse, le Département des travaux publics s'est

déclaré favorable à cette proposition. Toutefois, il ne lui semble pas opportun de débaptiser une rue actuelle de la ville, cette mesure représentant de sérieux inconvénients. Il garde donc cette demande en suspens jusqu'à la création d'une nouvelle artère, que ce soit sur le territoire de la ville ou sur celui d'une commune suburbaine.

Les considérations de l'archiviste d'Etat

« L'idée de conférer à une rue de notre canton le nom de cette ardente promotrice des droits de la femme doit être accueillie avec faveur. On peut bien dire que jusqu'à présent, l'on n'a pas été très féministe dans le choix de ces dénominations. A part les rues Ste-Clotilde, Royaume, Madame-de-Stael, de Warens, le chemin de l'Impératrice et celui de la Doctoresse Champendal (sauf omission), à quoi l'on peut ajouter, si l'on veut, le parc de l'Ariane, je ne vois guère d'appellations qui évoquent le souvenir d'une femme historiquement identifiable et qui se rattache d'une manière ou d'une autre aux annales de Genève. Mais c'est qu'aussi le rôle de la femme, s'il a toujours été essentiel, n'était autrefois pas de premier plan, sauf exception.

Quant à l'emplacement possible d'une telle rue Emilie Gourd, il est malaisé de faire une proposition précise. Si cette personne est née, semble-t-il, au boulevard Helvétique n° 19, si elle est décédée à la rue Toeffner n° 17, c'est cependant à Pregny qu'elle a passé presque toute son existence. D'autre part, les œuvres auxquelles elle s'intéressait, ou qu'elle a même créées, avaient leur siège, le plus souvent, dans la vieille ville, dont il ne saurait être question de débaptiser les rues, trop de dégâts ayant déjà été commis inconsiderément (rue du Manège, des Casemates, etc.). Il ne reste donc d'autre solution, si l'on tient à ce que ce nom figure sur le territoire de la Ville, que de choisir un endroit sans lien particulier avec la personnalité que l'on veut honorer. »

ENCORE UNE PREMIÈRE

Mme Pierre Verdon, notre fidèle collaboratrice, ex-rédactrice de « L'Indépendant », a été nommée membre du comité de la presse fribourgeoise. Elle est la première femme à faire partie de ce comité.

La longue expérience professionnelle et les grandes qualités de cette journaliste chevronnée seront sans doute très utiles à l'association de la presse fribourgeoise.

VAUD

UN CONSEIL A LA PAGE

Dans sa séance du 10 mai, le Conseil général de Servion (petite commune de moins de 200 âmes) a appelé à sa vice-présidence Mme Lina Gilléron. Ce Conseil de 38 membres compte 11 femmes, les unes fonctionnant comme scrutatrices lors des votations, toutes prenant une part active aux travaux des commissions et aux décisions relatives au développement de la commune.

MEMENTO

VAUD

Leysin, 14 et 15 août : Fête d'été du Chalet de l'Entraide avec grand gala de magie.

Genève, jusqu'au 25 juillet de 14 h. 30 à 19 h. : Exposition d'artisans genevois (batiks, céramiques, tissages, émaux, mosaïques, verres décorés...).

GENÈVE

Mlle BLANCHE RICHARD

Mlle Blanche Richard, à laquelle « Femmes Suisses » avait consacré un article il y a juste un an (numéro de juillet 1970), s'est éteinte à Genève. Cette vaillante femme de cœur, qui fut le premier juge assesseur féminin au Tribunal de l'enfance, a donné toute sa vie aux « mal aimés ». Nous reviendrons en septembre sur cette belle personnalité.

rendez-vous
avec la mode
au Bon génie

centre ville — Place du Molard
rive droite — centre Ballexart (très bientôt)
et dans ses boutiques de l'aéroport et de l'Intercontinental

R. de S.